



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 16 décembre 2019
(OR. en)

14940/19
PV CONS 70
SOC 792
EMPL 603
SAN 505
CONSOM 332

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Emploi, politique sociale, santé et consommateurs)
9 et 10 décembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

Page

1.	Adoption de l'ordre du jour.....	3
2.	Approbation des points "A"	
a)	Liste des activités non législatives	3

Activités non législatives

SANTÉ

3.	Économie du bien-être - prochaines étapes en matière d'investissement dans la santé en tant qu'élément essentiel de l'économie du bien-être	4
4.	Politique pharmaceutique européenne - renforcement de la coopération et de la coordination en vue d'améliorer l'accès aux médicaments	4
5.	Divers.....	4

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

6.	Futures politiques en matière d'égalité des sexes et intégration des questions d'égalité des sexes dans l'UE	5
7.	Conclusions sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans les économies de l'UE: la voie à suivre - Bilan de 25 ans de mise en œuvre du programme d'action de Beijing	5
8.	Conclusions sur un nouveau cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail: renforcer la mise en œuvre de la sécurité et de la santé au travail dans l'UE	5
9.	L'avenir de l'acquis social de l'UE en ce qui concerne l'emploi et les relations industrielles	6
10.	Conclusions sur des marchés du travail inclusifs: améliorer l'emploi des personnes en situation de vulnérabilité sur le marché du travail	6
11.	Examen par le Comité de l'emploi de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse - Messages clés	6
12.	Divers.....	6
	ANNEXE - Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil	8

SESSION DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 14572/1/19 REV 1.

2. Approbation des points "A"

Liste des activités non législatives

14737/1/19 **REV 1**

Le Conseil a adopté la liste de points "A" figurant dans le document 14737/1/19 REV 1, y compris les documents COR et REV présentés pour adoption. Les déclarations relatives à ces points figurent en annexe.

Pour les points ci-après, les références des documents correspondants sont les suivantes:

Positions de l'UE en vue de négociations internationales

3. Décision du Conseil relative à la position de l'UE au sein de la Communauté de l'énergie
Adoption
approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 27 novembre 2019

 14375/19
14381/19
+ **REV 1**
**(fr,de,nl,el,fi,sv,cs,e
t,lt,sk,sl)**
ENER

Actes délégués ou actes d'exécution

Marché intérieur et industrie

7. Règlement (UE) .../... de la Commission du 29.10.2019 modifiant le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges en ce qui concerne les informations relatives à la réponse à apporter en cas d'urgence sanitaire
Acte délégué - Intention de ne pas exprimer d'objections
approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 4 décembre 2019

14466/19 + COR 1
+ **ADD 1**
13598/19
+ **COR 1 (sk)**
+ ADD 1
COMPET

Activités non législatives

3. **Économie du bien-être - prochaines étapes en matière d'investissement dans la santé en tant qu'élément essentiel de l'économie du bien-être**  14303/19
Débat d'orientation

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base des questions de la présidence énoncées dans le document 14303/19.

4. **Politique pharmaceutique européenne - renforcement de la coopération et de la coordination en vue d'améliorer l'accès aux médicaments**  14307/19
Débat d'orientation

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base des questions de la présidence énoncées dans le document 14307/19.

Divers

5. a) **Proposition législative en cours d'examen**
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Règlement concernant l'évaluation des technologies de la santé et modifiant la directive 2011/24/UE  14619/19
5844/18
Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

- b) **État de la santé dans l'UE**  14714/1/19 REV 1
Informations communiquées par la Commission

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

- c) **État d'avancement de la mise en œuvre du règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux et du règlement (UE) 2017/746 relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*** 
Informations communiquées par la Commission

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission et des interventions des délégations BE, CZ, DK, DE, EE, IE, ES, FR, IT, CY, LV, LT, LU, HU, MT, NL, AT, PT, SK, SI et SE.

- d) **Résultats des conférences organisées par la présidence finlandaise** [2] 14738/19
Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

- e) **Programme de travail de la prochaine présidence** [2]
Informations communiquées par la délégation croate

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation croate.

SESSION DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2019

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

Activités non législatives

6. **Futures politiques en matière d'égalité des sexes et intégration des questions d'égalité des sexes dans l'UE** [2] 14251/19
Débat d'orientation

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur les futures politiques en matière d'égalité des sexes, en s'appuyant sur une note de la présidence (doc. 14251/19).

7. **Conclusions sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans les économies de l'UE: la voie à suivre - Bilan de 25 ans de mise en œuvre du programme d'action de Beijing** [2] 14254/19 + ADD 3 REV 1
Adoption

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 14938/19.

Les déclarations des délégations DE et PL relatives à ce point figurent en annexe.

8. **Conclusions sur un nouveau cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail: renforcer la mise en œuvre de la sécurité et de la santé au travail dans l'UE** [2] 14630/19
Adoption

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 14942/19.

9. **L'avenir de l'acquis social de l'UE en ce qui concerne l'emploi et les relations industrielles** [2] 14340/19
Débat d'orientation

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur l'avenir de l'acquis social de l'UE en ce qui concerne l'emploi et les relations industrielles, en s'appuyant sur une note de la présidence (doc. 14340/19).

10. **Conclusions sur des marchés du travail inclusifs: améliorer l'emploi des personnes en situation de vulnérabilité sur le marché du travail** [2] 14646/19
+ ADD 1
Adoption

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 14945/19.

La déclaration de PL relative à ce point figure en annexe.

11. **Examen par le Comité de l'emploi de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse - Messages clés** [2] 14704/19
+ ADD 1-3
Approbation

Le Conseil a approuvé les messages clés issus de l'examen réalisé par le Comité de l'emploi, tels qu'ils figurent dans le document 14704/19.

Divers

12. a) **Propositions législatives en cours d'examen**
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
- i) Directive sur l'égalité de traitement (article 19) [S][C] 11531/08
 - ii) Directive relative à un meilleur équilibre hommes-femmes dans les conseils des entreprises [1][C] 16433/12
 - iii) Révision des règlements sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (883/2004 et 987/2009) [1][C] 15642/16 + ADD 1
 - iv) Décision modifiant la décision n° 573/2014/UE relative à l'amélioration de la coopération entre les services publics de l'emploi (SPE) [1][C] 12137/19
 - v) Règlement relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) [1][C] 9701/18
- Informations communiquées par la présidence sur l'état d'avancement des travaux*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

- b) **Prévenir la violence domestique conjointement avec les hommes et les garçons - Séminaire d'apprentissage mutuel (Stockholm, 16 et 17 septembre 2019)** [2] 14516/19
Informations communiquées par la délégation suédoise

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation suédoise.

- c) **La situation en matière de logement dans l'UE: Examen de la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement** [2] 14671/19
Informations communiquées par la présidence du comité de la protection sociale

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence du Comité de l'emploi.

- d) **Recommandation relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale** [C][2] 7416/18
Informations communiquées par la présidence sur l'état d'avancement des travaux

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

- e) **Conférences de la présidence** [2] 14515/19
Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

- f) **Programme de travail de la prochaine présidence** [2]
Informations communiquées par la délégation croate

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation croate.

-
- [1] Première lecture
- [C] Sur la base d'une proposition de la Commission
- [2] Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
- [S] Procédure législative spéciale
-

**Déclarations relatives aux points "B" non législatifs figurant
dans le document 14572/1/19 REV 1**

**Concernant
le point 7 de la liste
des points "B":**

**Conclusions sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans les
économies de l'UE: la voie à suivre - Bilan de 25 ans de mise en œuvre
du programme d'action de Beijing**
Adoption

DECLARATION DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

"La République fédérale d'Allemagne approuve les conclusions du Conseil intitulées "Égalité entre les hommes et les femmes dans les économies de l'UE: la voie à suivre" pour autant que le point 22 e) ne préjuge pas du projet de directive du Parlement européen et du Conseil relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse et à des mesures connexes."

DÉCLARATION DE LA POLOGNE

"L'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée en tant que droit fondamental dans les traités de l'Union européenne. La Pologne garantit l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du système juridique national polonais, conformément aux instruments internationaux en matière de droits de l'homme et dans le cadre des valeurs et principes fondamentaux de l'Union européenne.

C'est pourquoi la Pologne interprétera les termes polonais "równość płci" (en anglais "gender equality") figurant dans les conclusions du Conseil comme signifiant "égalité entre les femmes et les hommes".

**Concernant le
point 10 de la liste
des points "B":**

**Conclusions sur des marchés du travail inclusifs: améliorer l'emploi
des personnes en situation de vulnérabilité sur le marché du travail**
Adoption

DÉCLARATION DE LA POLOGNE

"L'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée en tant que droit fondamental dans les traités de l'Union européenne. La Pologne garantit l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du système juridique national polonais, conformément aux instruments internationaux en matière de droits de l'homme et dans le cadre des valeurs et principes fondamentaux de l'Union européenne.

C'est pourquoi la Pologne interprétera les termes polonais "równość płci" (en anglais "gender equality") figurant dans les conclusions du Conseil comme signifiant "égalité entre les femmes et les hommes".

**Déclarations relatives aux points "A", activités non législatives, figurant
dans le document 14737/1/19 REV 1**

Concernant le point 7 de la liste des points "A": **Règlement (UE) .../... de la Commission du 29.10.2019 modifiant le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges en ce qui concerne les informations relatives à la réponse à apporter en cas d'urgence sanitaire**
Acte délégué - Intention de ne pas exprimer d'objections

DECLARATION DE L'ALLEMAGNE

"L'Allemagne part du principe que la version en langue allemande de l'acte et de l'annexe sera modifiée comme suit.

Document "C(2019) 7611 final" (13598/19):

l'exposé des motifs, titre "2. Konsultationen vor Erlass des Rechtsakts", est modifié au huitième alinéa comme suit:

- dans la deuxième phrase, le terme "anzumeldendes" est remplacé par le terme "mitteilungspflichtiges", et le terme "angemeldet" est remplacé par le terme "mitgeteilt";
- dans la troisième phrase, le terme "angemeldet" est remplacé par le terme "mitgeteilt", et le terme "Anmeldung" est remplacé par le terme "Mitteilung";
- dans la quatrième phrase, le terme "Anmeldungen" est remplacé par le terme "Mitteilungen", et le terme "angemeldet" est remplacé par le terme "mitgeteilt";

l'acte juridique est modifié à l'article 1^{er}, point 2, comme suit:

- les termes "dafür optieren," sont supprimés, et le terme "darzustellen" est remplacé par "darstellen".

Document "C(2019) 7611 final, ANNEXE" (13598/19 ADD 1):

- au point 2, b), le terme "Bezeichnung" est remplacé par le terme "Name", et le terme "beschaffen" est remplacé par le terme "erhalten";
- au point 2, d), le terme "gegebenenfalls" est remplacé par les termes "falls verfügbar,"; le terme "gelieferten" est remplacé par les termes "in Verkehr gebrachten"; et les termes "wird dies begründet" sont remplacés par les termes "sind die Gründe dafür anzugeben";
- au point 2, i), le terme "vorhanden" est remplacé par le terme "verfügbar";
- au point 2, n), les termes "einer der Gefahrenkategorien gemäß Abschnitt 3.4.1 aufgeführt" sont remplacés par les termes "eine der im Abschnitt 3.4.1 angeführten Gefahrenkategorien eingestuft";
- au point 3, sous a), dans le titre, le terme "Bezeichnung" est remplacé par le terme "Identifizierung";
- au point 3, b), deuxième tiret, le terme "gegebenenfalls" est remplacé par les termes "falls verfügbar"; le terme "gelieferten" est remplacé par les termes "in Verkehr gebrachten"; et les termes "wird dies begründet" sont remplacés par les termes "sind die Gründe dafür anzugeben".